



C.E.R.D.I.S.
ENVIRONNEMENT



Société Normande d'assainissement et de dépollution

Snad

Société Normande d'Assainissement et de
Dépollution

Site de Heudebouville

**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR
L'AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE
REGROUPEMENT DE DECHETS NON DANGEREUX
ET DE DECHETS DANGEREUX**

**ETUDE D'IMPACT [5° DE L'ARTICLE R.181-13 DU
CODE DE L'ENVIRONNEMENT]
PJ N°4 RESUME NON TECHNIQUE**



Octobre 2021

C.E.R.D.I.S. Environnement

1 rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - contact@cerdis.fr

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE B 414 945 311 - APE 7490B

TABLE DES MATIERES

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	3
1. CONTENU DE L'ETUDE	3
2. OBJECTIF DE LA REORGANISATION DE LA SOCIETE SNAD.....	3
3. SENSIBILITE DU MILIEU	4
4. IMPACTS PRESENTES PAR LES INSTALLATIONS	8
5. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT EN PHASE CHANTIER.....	10
6. RECAPITULATIF DES MESURES ENVISAGEES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	11

TABLE DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURE 1 : RESEAU ASSAINISSEMENT EU (EAUX USEES SANITAIRES (PREFAISABILITE)).....	12
FIGURE 2 : IMPLANTATION DU RESEAU EPT (PREFAISABILITE)	13
FIGURE 3 : IMPLANTATION DU RESEAU EPV (PREFAISABILITE)	14
TABLEAU 1 : SYNTHESE DES MESURES PRISES ET DES IMPACTS RESIDUELS.....	18

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1. Contenu de l'étude

Cette étude doit permettre pour chacun des grands types de nuisances (pollution de l'eau, de l'air, bruit, déchets ...) :

- de connaître la situation existante avant la mise en service des installations,
- d'examiner les caractéristiques et les effets des installations sur l'environnement après mise en service,
- de justifier les mesures prises pour atténuer les effets.

Les principaux points abordés lors de l'étude d'impact ont été les suivants :

- Analyse de l'état initial et de son environnement,
- Évaluation de l'impact des installations sur son environnement et les mesures prises par l'exploitant,
- Présentation des mesures qui seraient prises en cas de cessation d'activité pour la réhabilitation du site,
- Présentation des travaux destinés à supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation.

2. Objectif de la réorganisation de la société SNAD

Le projet du centre de transit vise à redéployer son activité en optimisant les différentes phases du procédé de prise en charge des déchets. Il vise notamment au:

1. Déplacement de la partie administrative de la société en créant un bâtiment administratif qui regroupera la direction, le service exploitation, le service comptable et le service commercial,
2. Déplacement du pont bascule pour le positionner dans le sens du flux de circulation,
3. Déplacement du poste de distribution,


4. Déplacement des stockages vrac liquides de déchets dangereux et non dangereux pour les placer dans le flux de circulation sous auvent,
5. Déplacement des fosses de curage sous auvent avec un double objectif :
 - Eloignement de l'activité de curage vis-à-vis des riverains,
 - Rationalisation du procédé de curage dans le prolongement des unités de stockage vrac liquide incluant le lavage intérieur des cuves de camions,
6. Déplacement de l'aire de lavage extérieure sous auvent pour la placer dans le flux de circulation avec raccordement au réseau d'assainissement communal.
7. Rationalisation des aires de circulation et de stationnement des véhicules légers et lourds de la société prenant en compte le traitement des eaux pluviales de voiries et la gestion des eaux en cas d'incendie.
8. Création de bassins de gestion des eaux pluviales de voiries et de toitures incluant la gestion des eaux d'extinction.

Ce redéploiement vise à rationaliser et optimiser le fonctionnement du centre de regroupement et de transit en prenant en compte les différents aspects environnementaux, sécuritaires et durables de l'installation.

3. Sensibilité du milieu

Thématique	État Initial de l'environnement du site
Contexte général (implantation, environnement immédiat)	<p>La société SNAD est localisée à Heudebouville, commune se situant dans la région Normandie, dans le département de l'Eure et faisant partie de la communauté d'agglomération Seine-Eure. Elle se situe à 6 km de Louviers, 8 km de Val de Reuil, 7 km de Gaillon, 20 km d'Évreux et à 100 km de Paris.</p> <p>Localisation de l'installation classée dans son environnement :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'installation classée se situe entre 140 m et 143 m,• Les terrains entourant le site à proximité sont essentiellement constitués ;<ul style="list-style-type: none">○ De terres cultivées à l'Est.○ Les habitations les plus proches se situent : au Nord et à l'Ouest en limite de propriété ;○ À l'Ouest l'autoroute A13○ Deux entreprises sont à signaler route d'Ingremare Meca CN + et ALUCO

Thématique	État Initial de l'environnement du site
Habitations	Au Nord et à l'Ouest en limite de propriété ; Zone pavillonnaire en limite de propriété Nord
Activités industrielles	Dans une zone d'activité industrielle
Établissements recevant du public	Au Nord de l'installation classée à plus de 300 m
Urbanisme, Paysage, Patrimoine	Le site est en zone constructible à vocation d'activité économique : Zone d'activité de la Vicomté Projet hors périmètre de protection de monument.
Infrastructures (voies routières)	Autoroute A 13 en limites de propriété Proche de la D6015 Concernée par l'autoroute A13 classée en catégorie 1 avec la distance d'éloignement de 300 m.
Autres infrastructures (voies navigables, ferrées, aériennes)	Une voie navigable à plus de 2 km de l'installation classée au Nord Une voie de chemin à plus de 2 km de l'installation classée au Nord On note la présence d'aérodrome et d'aéroport à plus de 16 km de l'installation classée.
Réseaux	Actuellement, les eaux sanitaires sont collectées et stockées en fosses étanches avant d'être collectées et traitées en installation agréée. Traitement des eaux pluviales insuffisant au sein de toute la zone d'activité de la Vicomté.
Contexte météorologique	Alors que le climat haut normand est de type océanique tempéré, le Sud de la vallée d'Eure se caractérise par un climat d'affinité méridionale (seulement 600 mm de précipitations par an, températures estivales et ensoleillement nettement supérieur au reste de la Haute Normandie). L'influence océanique marque également les températures ; les variations sont modérées et les maximales et minimales ne sont pas excessives
Contexte géologique et hydrogéologique	L'aquifère majeur est, comme pour l'ensemble du bassin parisien, de la craie du Crétacé supérieur. La nappe y circule librement dans les pores et fissures de la roche en direction des vallées humides. La nappe des Sables de Cuise sous-jacente se situerait entre 7 et 9 m sous le niveau du sol. Cette nappe est donc sensible aux impacts de surface sur le milieu sol. Le site ne dispose pas de captage Il y a plusieurs ouvrages, puits, forages recensés au niveau dans l'environnement de l'installation classée SNAD implantée sur le territoire communal. Aucun périmètre de protection pour l'eau potable n'est concerné directement par l'installation classée SNAD.
Contexte hydrologique	La commune d'Heudebouville ne dispose pas d'un réseau hydrographique de surface. La Seine à 1 950 m et le fossé de Louvel et du Val d'Ailly à plus de 2 180 et 2 650 m à l'Est (affluents de la Seine).

Thématique	État Initial de l'environnement du site
Contexte atmosphérique	<p>Dans le cadre du PRQA (Plan Régional de la Qualité de l'Air), les sources d'impact de la qualité de l'air sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Émissions liées au transport (de fait émissions liées aux activités de la société SNAD)○ Émission liée aux industries (dans une zone d'activités)○ Émissions résidentielles (présence d'habitations dans le périmètre zone pavillonnaire) <p>La première station de mesure de la qualité de l'air est située à plus de 12 km au Nord de l'installation classée, station de Lery-Poses</p>
Contexte sonore	<p><u>Réseaux routiers et ferroviaire</u> Catégorie 1 pour A13 Catégorie 3 pour la D6015 Catégorie 1 pour Rail Paris Rouen</p> <p><u>Aérodrome et aéroport</u> Non concerné car éloigné de ces installations</p> <p><u>Zones d'activité et établissements industriels</u> Zone d'activité dans le périmètre de l'installation classée</p>
Paysage, Faune et Flore	<p>Heudebouville fait partie du grand ensemble paysager du Plateau de la Madrie.</p> <p>L'intégration paysagère du projet de SNAD se fera en prenant soin d'adapter harmonieusement les nouvelles constructions aux autres constructions et à leur environnement.</p>
Paysage, Faune et Flore	

Thématique	État Initial de l'environnement du site
Milieu naturel	<p>La commune d'HEUDEBOUVILLE n'est pas concernée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réserve naturelle régionale, • Zone humide d'importance internationale (Sites RAMSAR), • Réserve naturelle nationale, • Réserve Nationale de chasse et de faune sauvage, • Réserve de Biosphère, • Réserve biologique, • Parc Naturel Marin, • Parcs nationaux, • Arrêtés de protection de biotope, • Géoparc et Arrêtés de protection de géotope, • Parcs naturels régionaux <p>La commune d'Heudebouville est concernée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF de type I) à plus de 700 m de l'installation classée en aval, • Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF de type II) à plus de 600 m de l'installation classée en amont, • Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO), à plus de 1 km en aval • Site Natura 2000 (directive oiseaux), à plus de 4 km en aval • Sites Natura 2000 (Directive Habitats) à plus de 1 km de l'installation classée en aval • Zone de pêche la Seine en aval à plus d'1 km.
Topographie	Altitude comprise entre les côtes + 140 et + 143 NGF (côte de la SNAD + 144 m).
Risques naturels	<p><u>Risque sismique :</u> Aléa sismique très faible</p> <p><u>Vents et tempêtes :</u> L'installation se situe en zone 2 de la carte des vents définie dans l'Eurocode 1 (la vitesse de référence du vent de 24 m/s soit 86 km/h)</p> <p><u>Foudre :</u> 11,3 jours d'orage par an (l'occurrence de ce phénomène reste modérée)</p> <p><u>Mouvements de terrains :</u> Concerné par un aléa moyen pour le retrait-gonflement des argiles</p> <p><u>Risque inondation :</u> L'installation classée n'est pas concernée par ce type d'aléa inondation.</p> <p><u>Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)</u> La commune de Heudebouville n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) au niveau de la zone d'activité de la Vicomté.</p> <p><u>Zones humides :</u> L'installation classée n'est pas concernée par ce type de zone.</p> <p><u>Feux de forêts :</u> L'installation classée n'est pas concernée par ce type d'aléa</p> <p><u>Pollution de sol :</u> Aucun site n'est référencé au sein de la commune d'Heudebouville.</p>

Thématique	État Initial de l'environnement du site
Risque industriel	Il y a deux établissements classés SEVESO seuil bas au sein de la zone d'étude. Il s'agit des sociétés CARLO ERBA REAGENTS et FM FRANCE. Cependant, ces sociétés sont suffisamment éloignées de la plate-forme (de l'autre côté de l'A13) pour en subir les conséquences en cas de sinistre majeur (en dehors des zones d'effets simulés par le site SEVESO)
Risque transport des matières dangereuses par route	Le site est proche de l'autoroute A 13 qui est fréquentée par de nombreux poids-lourds. La D 6015 est également un axe important, favorisant les flux de transit, toutes matières dangereuses confondues.
Risque transport des matières dangereuse par canalisation souterraine	La commune d'Heudebouville est traversée par une canalisation de matières dangereuses qui achemine du gaz naturel. Cette canalisation passe devant le portail N° 2 de l'installation classée.
Risque transport des matières dangereuses par chemin de fer	Non concerné.
Risque nucléaire	On ne recense aucun site nucléaire dans le département de l'EURE.

4. Impacts présentés par les installations

Le tableau suivant présente une synthèse de la sensibilité des milieux au regard de l'état initial réalisé et précise les impacts potentiels du projet susceptibles de les impacter.

THEME		Identification des enjeux	Sensibilité au regard du projet
Localisation géographique et cadastrale		Le projet d'extension se situe au cœur d'une zone d'activités (Une zone pavillonnaire en limite de propriété Nord)	Moyenne
Documents de planification	SCOT	PLUi-H et PLUi valant SCOT	Faible
	PLU	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat approuvé le 28 novembre 2019.	PLUI H adopté Dispositions de relocalisation conformes
	Servitude d'utilité publique	Pas de servitude au titre des monuments historiques.	Aucune Emprise d'une servitude au titre des monuments historiques

THEME		Identification des enjeux	Sensibilité au regard du projet
Environnement humain et industriel	Population	Population moyenne de la commune Population dans la proximité du site	Moyenne
	Économie	L'entreprise emploie plus de 40 personnes.	Forte
	Voisinage immédiat	Zone pavillonnaire en limite de propriété Nord	Forte
	ERP	Au Nord de l'installation classée à plus de 300 m	Faible D6015 entre deux
	Environnement industriel	Implanté au cœur de la zone d'activité de la Vicomté	Moyenne
Infrastructures	Réseau routier	Autoroute A 13 en limites de propriété	Moyenne
	Voie navigable	Une voie navigable à plus de 2 km de l'installation classée au Nord	Faible
	Réseau ferré	Une voie de chemin à plus de 2 km de l'installation classée au Nord	Faible
Sites et Paysages	Paysage	Le site est en zone constructible à vocation d'activité économique Zone d'activité de la Vicomté	Faible
	Biens matériels, patrimoine	Projet hors périmètre de protection de monument. Faible co-visibilité	Faible
Données physiques et climatiques	Facteurs climatiques	Climat tempéré	Faible
	Sols et eaux souterraines	Impact sur sol et milieu souterrain au sein de la relocalisation d'installation classée	Faible état des sols compatible avec l'usage du site
	Eaux de surface	Installation en zéro rejet liquide au milieu naturel	Nulle
	Qualité de l'air	Pas de rejet canalisé de l'installation classée, les rejets diffus actuels sont conformes	Faible
	Odeurs	Peu d'émissions d'odeurs caractéristiques	Moyenne
Bruits et vibrations	Nuisances sonores	Présence de zone pavillonnaire au Nord ; limites de niveaux de pression sonores en LP conformes dans la configuration actuelle	Faible circulation
	Vibrations		Faible pas de vibration
Émissions lumineuses		Faibles émissions lumineuses limitées à l'éclairage des aires de circulation et dirigées vers l'installation classée.	Faible
Zones agricoles		Relocalisation, sur site, pas de consommation d'espaces agricoles Pas de rejet susceptible d'impacter les espaces agricoles à l'Est de l'installation classée	Faible

THEME		Identification des enjeux	Sensibilité au regard du projet
Milieu Naturel	Faune flore	Pas de site naturel classé signalé proche de l'actuel site classé	Nulle
	Habitat naturel		
	Zone humide	Pas de zone humide sur site ou à proximité de l'installation classée sur un plateau	Nulle
	Continuité écologique	Pas de rupture de continuité écologique, relocalisation au sein de la zone d'activité	Nulle

5. Analyse des effets sur l'environnement en phase chantier

Mesures prises pour limiter les effets

L'entreprise prévoit une gestion responsable du chantier avec :

- Le respect de la réglementation concernant le niveau sonore des engins, les rejets de poussières, de fumées et des odeurs, en utilisant des engins et des équipements conformes aux normes en vigueur,
- La clôture des zones du chantier et leur sécurisation,
- Le nettoyage quotidien du chantier,
- Le balisage et la circonscription des zones de circulation des engins,
- La gestion responsable des déchets et notamment leur collecte séparative pour une évacuation par des entreprises spécialisées,
- L'optimisation de la production de déblais dus aux opérations de décapage et de nivellement (gestion du chantier en déblais remblais),
- La prise en compte du risque de pollution accidentelle, notamment en affectant des aires étanches au ravitaillement des engins, et en maintenant à disposition des kits anti-pollution pour une intervention rapide. Sa procédure d'intervention en cas d'épandage accidentel intégrera les étapes suivantes :
 - Le port des équipements de protection individuel (gants, chaussure de sécurité, casque, vêtement de travail, etc...),
 - La mise en place d'éléments pour circonscrire la pollution afin d'éviter l'épandage du liquide,
 - L'utilisation de matériaux absorbants,
 - L'alerte des responsables du site,

C.E.R.D.I.S. Environnement

1 rue Pasteur - 76117 INCHEVILLE - Tél. 02.27.28.29.29 - contact@cerdis.fr

SARL au capital de 8 000 Euros SIRET : 414 945 311 00010 - RCS DIEPPE B 414 945 311 - APE 7490B

- L'évacuation des matériaux imbibés selon une filière conforme à la réglementation (conditionnement, collecte et traitement en centre agréé),
- En cas d'impossibilité de maîtriser la pollution, l'entreprise préviendra les pompiers et les autorités (DREAL, Mairie, Préfecture).

Pour la gestion des déchets, l'entreprise prévoira :

- Des points de stockage pour les déchets inertes, les déchets non dangereux (DND) et les déchets dangereux (DD),
- Une évacuation avant débordement des bennes de stockage,
- Le stockage des éventuels déchets dangereux sur des aires étanches et protégées ne présentant pas de risques de pollution des sols et de l'air,
- L'interdiction de mélanger des déchets susceptibles de réagir chimiquement,
- La traçabilité pour l'ensemble des déchets du chantier (BSD, bons d'enlèvement),
- Une sensibilisation des employés et un contrôle du chantier pour identifier des non-conformités et mener des actions correctrices adéquates.

La société SNAD limitera les incidences du projet durant la phase travaux par une gestion responsable du projet et la mise en place de procédures spécifiques en cas d'accident.

6. Récapitulatif des mesures envisagées en faveur de l'environnement

L'entreprise envisage la possibilité de réutiliser des eaux pluviales de toiture pour effectuer le remplissage des réserves des camions hydrocureurs et alimenter la station de lavage extérieur des véhicules. Au moment de la rédaction, ces solutions de limitation de la consommation d'eau sont au stade de l'étude.

Actuellement, les eaux sanitaires sont collectées et stockées en fosses étanches avant d'être collectées et traitées en installation agréée. Dans la cadre de l'extension, une

mise aux normes de ces installations est prévue, avec raccordement au réseau d'assainissement communal. Concernant la relocalisation et la création du bâtiment administratif, les eaux usées générées par l'installation classée sont estimées à 150 m³, elles seront dirigées vers le réseau d'assainissement collectif communal.

La station de lavage extérieur des véhicules ainsi que l'aire de la station de distribution de carburant seront aussi raccordées à ce réseau après traitement sur unité de séparation physique de type séparateur d'hydrocarbures. Ces installations seront contrôlées à minima une fois par an, il est à noter que cette prestation fait partie intégrante de l'activité de la société SNAD.

Une autorisation de raccordement sera demandée.

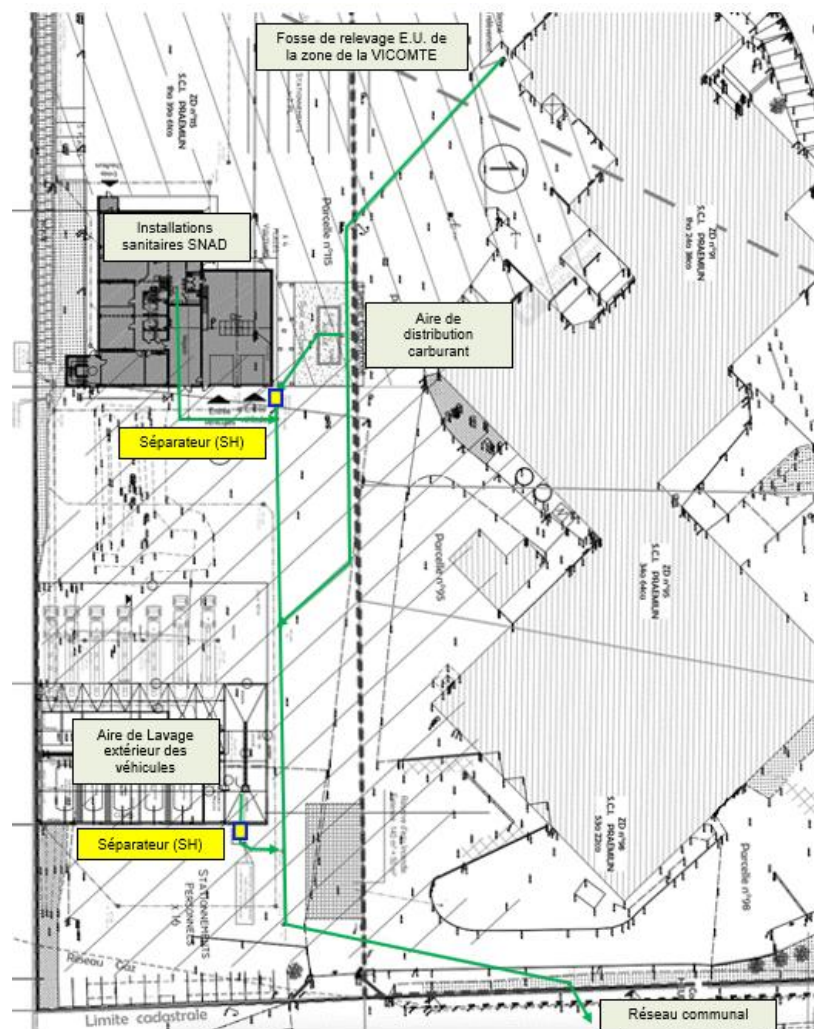


Figure 1 : Réseau assainissement EU (Eaux Usées Sanitaires (pré-faisabilité))

Les eaux pluviales seront gérées par un réseau de noues végétalisées et deux bassins de gestion des eaux pluviales (603 m³ et 948 m³) avec deux options de rejet, une vers le chemin rural avec un débit de fuite de 2l/s/ha aménagé ou infiltration à la parcelle au travers d'une noue végétalisée. Le choix des options est en cours de validation au moment de la rédaction au travers d'une étude hydraulique VRD.

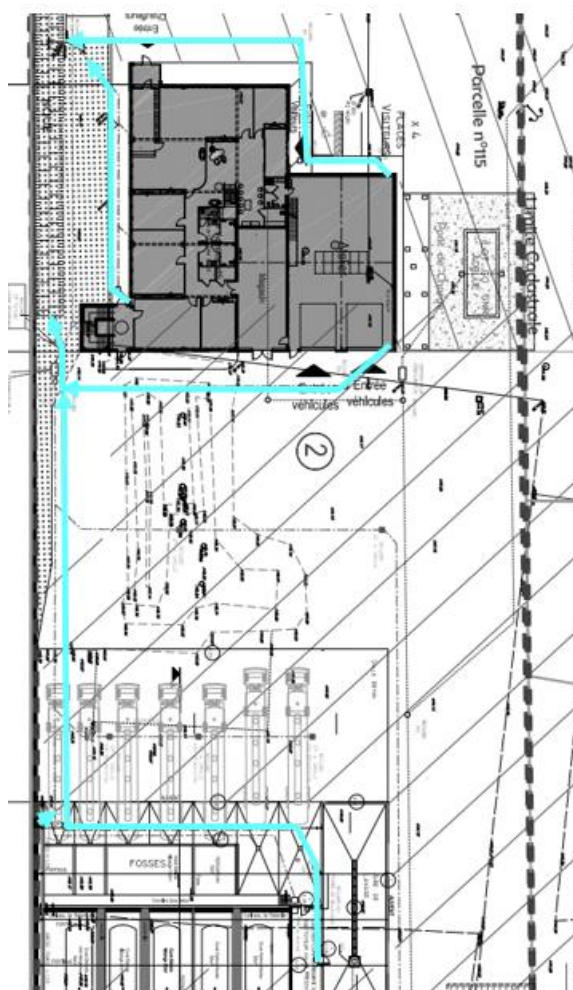


Figure 2 : Implantation du réseau EPT (Préfaisabilité)

L'infiltration des eaux pluviales de voirie sera préalablement couplée à une unité de séparation physique de type séparateur d'hydrocarbures. Ce séparateur fera l'objet d'un entretien régulier. Cette disposition respectera les préconisations du guide des bonnes pratiques de l'entretien des séparateurs édité par la FNSA – Entretien des séparateurs.

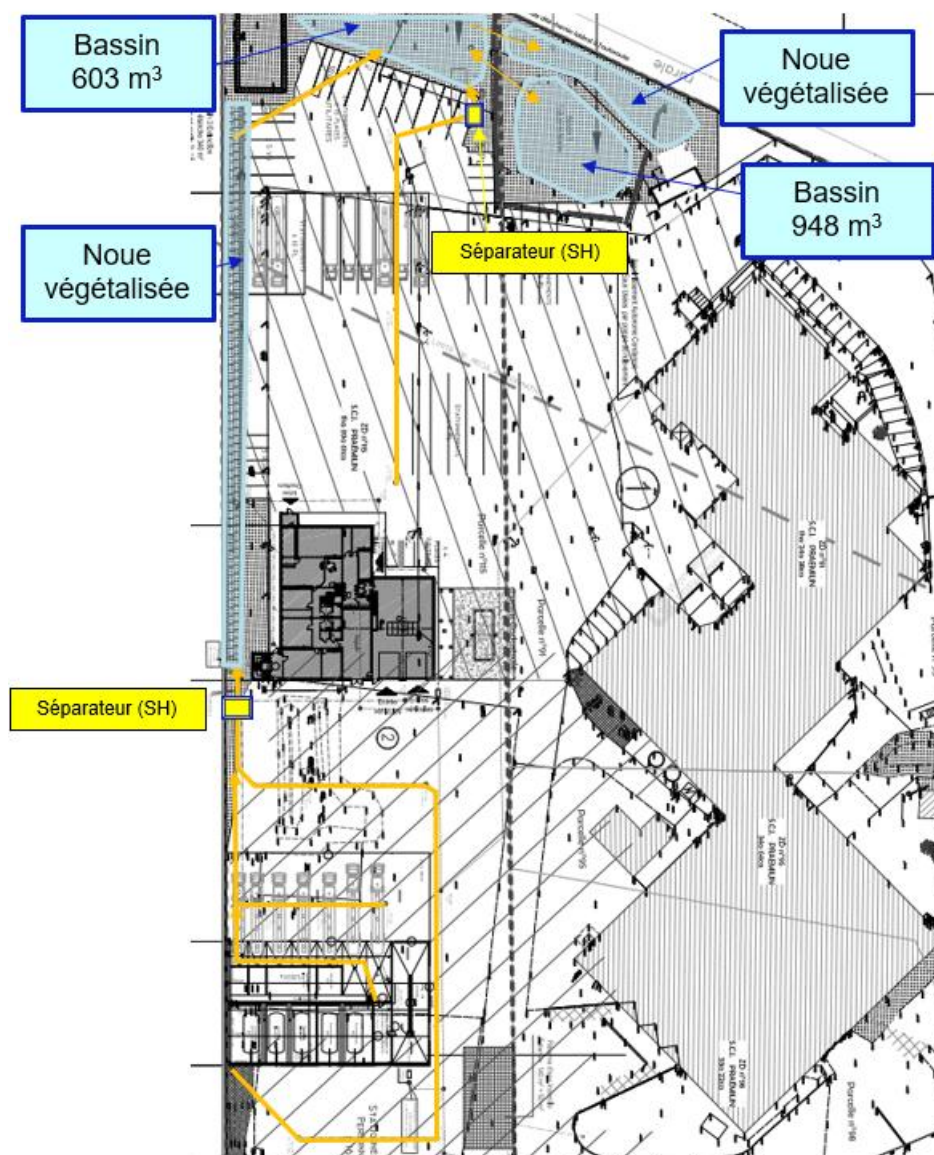
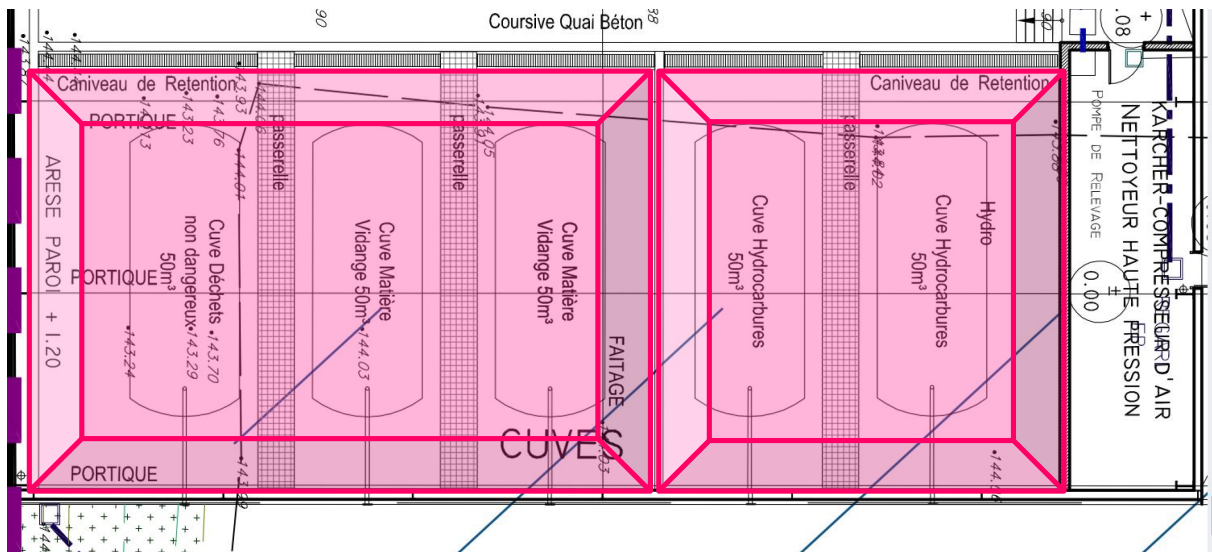


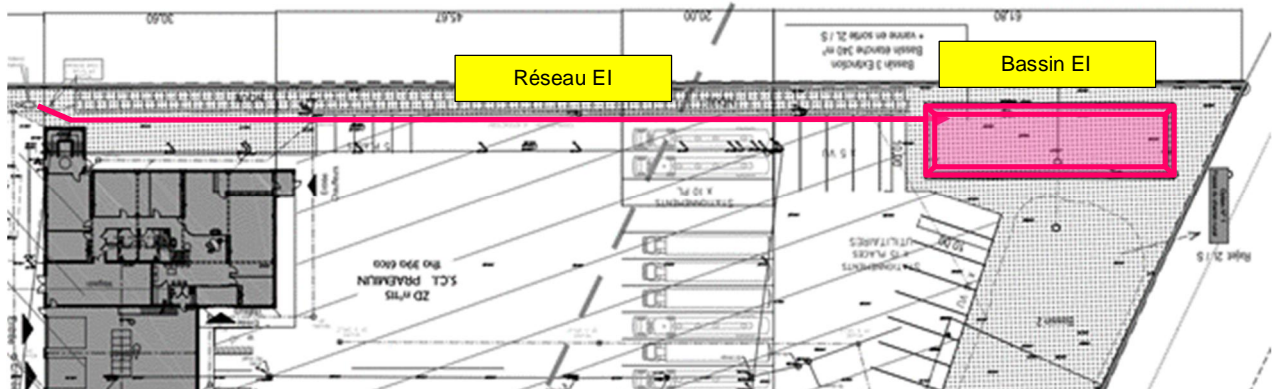
Figure 3 : Implantation du réseau EPV (Préfaisabilité)

L'installation classée sera dotée de moyens de rétention en cas d'incendie, à ce stade de préfaisabilité, deux options sont envisagées :

- Gestion des eaux d'extinction directement au niveau de la rétention des cuves de stockage. Cette solution offre l'avantage d'une rétention différente selon la nature des déchets contenus dans les différentes cuves de stockage (DD et DNDNI) d'une part et d'autre part elle limite les coûts de réalisation (pas de bassin de gestion des eaux d'extinction ni de réseau dédié à créer)



- Gestion des eaux d'extinction au niveau d'un bassin de confinement, le réseau de collecte des eaux pluviales de voirie serait utilisé puis avec un jeu de vanne de barrage, un réseau dédié aux eaux d'extinction serait aménagé.



Les écoulements accidentels peuvent survenir principalement lors des phases de manipulation et de stockage à l'intérieur de l'installation classée, sur les aires de réception des produits ou déchets liquides. Les écoulements accidentels sont et seront repris par les dispositifs de rétention mis en œuvre au sein de l'installation classée.

Le centre de transit et regroupement fonctionnera en zéro rejet d'eaux de process au milieu naturel.

Pour résumer, les eaux rejetées dans le milieu naturel présentent un niveau de pollution très faible et les rejets du site n'engendrent pas de pollution supplémentaire par rapport aux caractéristiques de l'eau avant son prélèvement. De plus, les quantités rejetées sont faibles : l'impact sanitaire des effluents aqueux du site projeté peut donc être considéré comme négligeable.

La campagne de reconnaissance des sols a été conduite le 24 avril 2021. Des impacts en ETM (cadmium, cuivre, plomb et zinc) seront confinés sous dalle béton ou revêtement imperméable. Ainsi confinés, ils ne présenteront plus aucun risque sanitaire pour l'homme. De plus, les résultats d'analyses montrent que ces impacts en ETM ne sont pas ou peu solubles (éléments non retrouvés sur la phase soluble analysée).

Une campagne de caractérisation initiale de la qualité de l'air a été réalisée en avril mai 2021, les points de contrôle ont été retenus sur la base des observations et constats de l'analyse des risques sanitaires. On peut donc conclure que les rejets diffus des installations de regroupement et de transit par la société SNAD respectent les recommandations sanitaires permettant d'assurer la protection de la population pour les effets chroniques, à seuil, et par la voie de l'inhalation.

Les déchets générés par l'installation classée n'auront pas d'incidence significative sur l'environnement, compte tenu de leur faible quantité, de leur mode de stockage, de collecte et d'élimination ou de valorisation.

L'existence de la plateforme est en soi une mesure de réduction des impacts liés aux déchets. Elle permettra en effet d'assurer le transit et l'acheminement des déchets dans le respect des règles environnementales et de sécurité, vers des filières adaptées et autorisées. Elle pourra permettre d'éviter le recours à des filières inadaptées qui pourraient être parfois retenues à défaut d'une solution adaptée proche du lieu de production.

Pendant la période de fonctionnement normale de l'installation classée, la vitesse de circulation sur site sera limitée à 30 km/h pour limiter l'impact acoustique de l'activité.

Pour tous les futurs investissements, il sera systématiquement demandé dans le cahier des charges de fournir du matériel conduisant à un impact acoustique le plus faible possible. Pendant la période de travaux, ceux-ci s'effectueront dans les tranches horaires 8 h -18 h du lundi au vendredi, hors jours fériés et week-ends. L'entreprise utilisera des engins conformes à la réglementation. Il n'est pas prévu de mesures complémentaires hors périodes de travaux en fonctionnement normal des installations. Le projet de relocalisation des activités vise à éloigner de ces dernières afin de diminuer l'impact sonore du site :

- Relocalisation avec éloignement des activités de curage et de stockage de déchets.

- Sous un bâtiment limitant l'impact des activités qui ne seront plus exercées à l'air libre.

La société SNAD engagera un contrôle des niveaux de pression sonores lorsque la relocalisation sera effective. Une mesure de la situation acoustique sera réalisée régulièrement par un organisme qualifié. L'objet de ces mesures est le respect des valeurs réglementaires citées précédemment.

Les mesures prises par l'entreprise SNAD pour maîtriser et limiter ses impacts sur l'environnement sont les suivantes :

Tableau 1 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
Phase chantier	Augmentation du trafic de poids lourds Nuisances de type bruit poussières... Production de déchets Risques de déversement accidentel, pollution	Respect de la réglementation pour les engins Gestion des déchets Présence d'un kit anti-pollution pour une intervention en cas d'épandage accidentel. Horaires de travaux de jour et hors week-end et jours fériés	Faible Les nuisances sonores seront limitées pour les tiers. Les incidences liées à la phase travaux seront négligeables.
Intégration dans le paysage	Modification significative du paysage	Les installations seront implantées dans la continuité des installations existantes. Relocalisation des activités existante au sein du site existant où l'entreprise SNAD exerce déjà ces activités. Modifications pour donner suite à la relocalisation des activités de la société SNAD. (plate-forme de stockage centralisée et bâtiment administratif) Intégration des nouvelles installations (couleur, différents niveaux d'implantation, haies végétales, noues végétalisées et bassins végétalisés...)	Faible L'impact visuel du projet se cumulera visuellement aux bâtiments existants de l'entreprise. Toutefois, les constructions et aménagements envisagées seront en concordance avec la destination de la zone (zone d'activités de la Vicomté).

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
Eau	<p>Aucun impact sur la consommation en eau qui restera identique dans le projet de relocalisation.</p> <p>A ce stade de la préfaisabilité, il est envisagé de récupérer les eaux pluviales pour limiter la consommation liée à l'activité de nettoyage industrielle de la société.</p> <p>Augmentation des surfaces de voiries et de toitures</p> <p>Écoulements accidentels</p>	<p>Les eaux sanitaires de la SNAD y compris celles de la zone d'activités de la Vicomté seront traitées par la station communale d'Heudebouville.</p> <p>Les eaux de process (lavage extérieur des véhicules et eaux de ruissellement de la station de distribution de carburants seront-elles aussi après traitement sur séparateur d'hydrocarbures traitées par la station communale d'Heudebouville.</p> <p>Les eaux pluviales s'écoulant sur les nouvelles surfaces imperméables de l'extension seront acheminées vers un réseau de noues et de bassins de régulation des eaux pluviales afin de rejeter à 2l/s par hectare aménagé, qui à ce stade de la préfaisabilité comprend deux options, une vers le fossé du chemin communal et une autre en noue végétalisée. Deux séparateurs d'hydrocarbures permettront de traiter les eaux de voirie, un jeu de vannes protégera ce réseau vis-à-vis du risque de déversement accidentel.</p> <p>Concernant la gestion des eaux d'extinction en cas d'incendie, deux options sont aussi à l'étude actuellement, une option de création de bassin de 340 m³ et une autre en utilisant la surcapacité de rétention des cuves de stockage de déchets dangereux et non dangereux non inertes.</p> <p>Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE.</p>	<p>Faible</p> <p>Gestion totale des eaux pluviales de voirie et de toiture de l'ensemble de la zone d'activités incluant la société SNAD.</p> <p>Gestion totale des eaux usées de l'ensemble de la zone d'activité incluant la société SNAD.</p> <p>Gestion totale des eaux d'extinction en cas d'incendie de l'ensemble de la zone exploitée par la société SNAD.</p>
Eaux souterraines, sols et sous-sols	<p>Actuellement traitement des eaux pluviales insuffisant au sein de la zone d'activité de la Vicomté.</p> <p>Augmentation des volumes d'eaux pluviales de voiries liée à l'augmentation des surfaces de voirie et de toiture</p>	<p>Gestion des eaux pluviales de toiture assurée au sein de la zone d'activités</p> <p>Gestion des eaux pluviales de voirie au sein de la zone d'activités (mise en place de séparateurs d'hydrocarbures avec vannes)</p> <p>Gestion des eaux d'extinction en cas d'incendie au niveau des installations de la SNAD</p> <p>Gestion des eaux de process (lavage extérieur des véhicules et eaux de ruissellement de la plateforme de distribution de carburants) (mise en place de séparateurs d'hydrocarbures en amont du rejet dont un avec un briseur d'émulsion pour les eaux de lavage)</p>	<p>Faible</p> <p>Les mesures ci-contre ont toutes pour objet la limitation des pollutions des eaux souterraines, sols et sous-sols en fonctionnement normal et accidentel</p>

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
Air	Rejets diffus et odeurs	Les opérations de dépotage seront réalisées à l'abri dans un bâtiment, les déchets dangereux et non dangereux non inertes seront stockés en cuves, les déchets boueux seront stockés en fosse sous abri (ces dernières installations seront implantées éloignées des habitations par rapport à la situation actuelle, situées en limite de propriété)	Faible Aucune incidence significative n'est attendue.
Déchets	Augmentation de la production de déchets	Pas d'augmentation de la quantité de déchets produits par l'installation classée, relocalisation des activités existantes. Collecte séparative et tri des déchets y compris durant la phase travaux. Gestion des déchets sur site conforme aux réglementations. Valorisation des déchets dès que possible	Faible Valorisation des déchets
Nuisances sonores	Pas d'impact significatif	L'entreprise respectera les valeurs d'émissions réglementaires. Aucune mesure complémentaire n'est envisagée en l'absence d'incidence notable. Lors de la relocalisation, pour tous les investissements, le matériel sera choisi suivant l'impact acoustique le plus faible possible. Les différentes activités seront exercées dans un bâtiment.	Faible Respect des niveaux sonores réglementaires en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches.
Energie Climat	Consommations énergétiques et émissions de gaz à effets de serre.	Elles comprennent <ul style="list-style-type: none"> • la mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée, • le suivi des consommations, • l'isolation du bâtiment administratif, • la sensibilisation des opérateurs aux économies d'énergie L'impact de l'entreprise sur le climat sera limité par l'utilisation rationnelle de l'énergie.	Faible La sensibilisation des personnels aux économies d'énergies, l'arrêt des véhicules en attente de chargement/déchargement, le contrôle et l'entretien des installations contribuent à la limitation des consommations énergétiques sur le site.
Émissions lumineuses	Pas d'impact significatif	L'entreprise n'envisage pas de mesures complémentaires. Le projet n'induit pas d'augmentation des émissions lumineuses sur le site celles-ci seront strictement limitées aux éclairages de sécurité de l'installation (aires de stationnement, voie de circulation, plate-forme)	Faible. Éclairage collectif de la zone d'activités de la Vicomté

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
Transports	Augmentation potentielle du trafic lié à la croissance de la société mais pas à la relocalisation des activités	Les eaux pluviales de nouvelles voiries seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures. Le projet n'induirait qu'une faible augmentation du trafic qui sera plus lié au développement de la société.	Faible Il y a peu d'impact sur la circulation routière.
Espaces agricoles	Consommation d'espaces agricoles	Aucune consommation d'espaces agricoles, relocalisation au sein de la zone d'activités de la Vicomté Le PLU est compatible avec les activités existantes et projetées de l'entreprise.	Aucun Relocalisation au sein de la zone d'activités existante
Milieu naturel	Site hors zones protégées	Aucune mesure de suppression de réduction ou de compensation n'est envisagée en l'absence d'impact	Aucun
Risque sanitaire	Rejets atmosphériques diffus	Activités exercées au sein d'un bâtiment et non en extérieur limitant la dispersion.	Faible Les OD et les ERI sont inférieurs aux seuils

À noter, il n'y a pas de projet connu dans la proximité du site susceptible d'avoir des impacts cumulés avec ceux de la société SNAD.